



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session d'examen

### Rapport de la réunion de mise en œuvre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

---

\*E/CN.17/2008/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
II. Agriculture .....	6–43	4
A. Situation actuelle .....	6–12	4
B. Progrès accomplis .....	13–26	5
C. Difficultés et contraintes .....	27–36	7
D. Domaines d'intervention .....	37–43	9
III. Développement rural .....	44–58	10
A. Situation actuelle .....	45–47	11
B. Progrès accomplis .....	48–56	11
C. Difficultés et contraintes .....	57	12
D. Domaines d'intervention .....	58	13
IV. Sols .....	59–87	13
A. Situation actuelle .....	59–76	13
B. Progrès accomplis .....	77–85	17
C. Difficultés et contraintes .....	86	18
D. Domaines d'intervention .....	87	18
V. Sécheresse .....	88–99	19
A. Situation actuelle .....	88–90	19
B. Progrès accomplis .....	91–97	20
C. Difficultés et contraintes .....	98	22
D. Domaines d'intervention .....	99	22
VI. Désertification .....	100–105	23
A. Situation actuelle .....	100–101	23
B. Progrès accomplis .....	102–103	23
C. Difficultés et contraintes .....	104	25
D. Domaines d'intervention .....	105	25
Références .....		26

## I. Introduction

1. La seizième session de la Commission du développement durable se tiendra du 5 au 16 mai 2008. La Commission passera en revue les progrès accomplis par les pays pour s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'autres conventions internationales en ce qui concerne cinq grands thèmes, à savoir l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse et la désertification. Le présent rapport, qui dresse le bilan des progrès accomplis au niveau régional dans l'exécution des obligations et la réalisation des objectifs liés à ces cinq thèmes, sera présenté à la session de la Commission. Il évalue en outre les difficultés et les contraintes auxquelles fait face la région des pays arabes pour atteindre ces objectifs et permet de mieux comprendre les actions qui pourraient être menées dans les domaines prioritaires au stade suivant.

2. Le présent rapport a été établi dans le cadre de la coopération entre les pays membres de la CESAO et les pays arabes de la région du Maghreb et de la coordination des actions visant à promouvoir le développement durable et à préparer les séances de la Commission du développement durable. Il rend compte d'une série de manifestations conjointes organisées par la CESAO, la Ligue des États arabes, le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Asie occidentale, des organisations arabes, régionales et internationales intervenant dans les domaines concernés, des organisations de la société civile, des experts des pays arabes et des organisations membres du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. L'établissement du présent rapport s'est fondé sur :

a) Les cinq rapports que les organisations arabes et régionales compétentes ont établis sur chacun des cinq grands thèmes présentés à la seizième session de la Commission du développement durable<sup>1</sup>;

b) La tenue au Caire, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2007, de la Conférence régionale sur les questions de la dégradation des sols dans la région des pays arabes, au cours de laquelle des experts des pays arabes spécialisés dans différents domaines ainsi que des représentants des ministères de l'environnement, d'organisations arabes travaillant sur ces questions et du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont examiné les rapports régionaux consacrés aux cinq grands thèmes retenus;

c) Le projet final du rapport d'exécution pour la région des pays arabes, établi par la CESAO, présenté et examiné par le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe à sa neuvième session, tenue au Caire, du 4 au 6 novembre 2007. Ce projet de rapport comportait une introduction et un chapitre consacré à chacun des cinq grands thèmes susmentionnés dont sera saisie la seizième session de la Commission du développement durable.

3. La région des pays arabes s'étend sur plus de 14 010 000 kilomètres carrés, ce qui représente 10,2 % de la surface totale du globe. Elle est constituée à 90 % de zones hyperarides et arides, dont 43 % de déserts aussi vastes que le Sahara et le

---

<sup>1</sup> Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées (ACSAD) a établi deux rapports sur les questions des terres et de la désertification; l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) en a établi deux sur l'agriculture et le développement rural; et le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) un sur la sécheresse.

grand désert d'Arabie sur la péninsule arabique. Elle regroupe quatre sous-régions : la péninsule arabique et les sous-régions de l'est, du centre et de l'ouest.

4. Les sols, la couverture végétale, la topographie et la géomorphologie varient beaucoup d'une zone ou sous-région à l'autre. La région des pays arabes comprend des déserts, des plateaux, des plaines intérieures, des hautes terres et des zones côtières. D'une façon générale, on y manque d'eau, puisque l'ensemble des ressources hydriques y est estimé à 2 522 milliards de mètres cubes d'eau – dont 2 282 milliards de mètres cubes de précipitations, 205 milliards de mètres cubes d'eaux de surface et 35 milliards de mètres cubes d'eaux souterraines. Les ressources hydriques non conventionnelles sont estimées à 11,9 milliards de mètres cubes. Les terres arables sont concentrées sur 197 millions d'hectares (ha), soit 14 % de la superficie totale de la région, et les terres cultivées estimées à 79,5 millions d'hectares. Les terres de parcours, qui se caractérisent par une couverture végétale clairsemée comportant quelques plantes appétibles, sont estimées à 400 millions d'hectares. Au total, la superficie boisée est actuellement estimée à 61,3 millions d'hectares, soit 4 % de la superficie totale de la région, les zones boisées étant essentiellement concentrées en Algérie, au Maroc et au Soudan.

5. La population totale de la région avait atteint 309 millions de personnes en 2005. Le taux de croissance annuel moyen a été de 2,7 % au cours des 20 dernières années, contre 1,5 pour l'ensemble de la planète. Les taux de population rurale, très variables selon les pays de la région, vont de 4 % au Koweït contre plus de 75,3 % au Yémen, la moyenne régionale se situant à 46,3 %. L'essentiel de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté – soit 1 dollar par jour et par personne. Le taux de pauvreté est très variable d'un pays à l'autre : pratiquement nul dans les pays arabes du Golfe, il est passé de 37,1 % (1990-1995) à 46,8 % (2000-2004) dans les pays les moins avancés et est supérieur à 70 % dans des pays comme Djibouti et la Somalie.

## **II. Agriculture**

### **A. Situation actuelle**

6. Le développement agricole dépend de la façon dont sont utilisés des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les ressources animales, notamment halieutiques, ainsi que l'un des atouts les plus importants de la région pour ce développement, à savoir la main-d'œuvre agricole.

7. Seuls 35 % de la superficie totale de la région des pays arabes, qui s'étend sur 14 010 000 kilomètres carrés, sont utilisés. De 1996 à 2004, les terres arables ont augmenté de 2 % par an. Les zones qui pourraient être mises en valeur sont de plus en plus touchées par la désertification, la dégradation des sols, le déclin constant de la couverture végétale et la détérioration des terres de parcours.

8. L'insuffisance des ressources hydriques est l'un des principaux facteurs qui limitent le développement agricole de la région des pays arabes. La répartition de ces ressources étant inéquitable et leur consommation limitée dans certaines régions, les besoins d'eau du secteur agricole sont de plus en plus importants. Les ressources hydriques régionales dont dispose le secteur agricole sont de ce fait très sollicitées.

9. Les ressources animales constituent un atout précieux pour le développement agricole, en particulier pour la société rurale. D'après les statistiques, elles sont

passées d'environ 249,3 millions de têtes en 1990 à quelque 373,3 millions de têtes en 2004. Divers facteurs freinent toutefois la mise en valeur des ressources animales qui requiert une collaboration des pays arabes, notamment dans le cadre de programmes d'alimentation, de lutte contre les maladies et d'amélioration de la sélection.

10. Il n'a pas encore été sérieusement tiré parti des vastes possibilités qu'offrent les ressources halieutiques de la région. Les investissements dans ce secteur sont bien inférieurs au niveau requis et ne sont pas à la hauteur des possibilités et des ressources disponibles. Les moyens et les efforts consacrés à la mise en valeur de cette composante du développement agricole sont très variables d'un point de la région à l'autre.

11. En 2005, la main-d'œuvre agricole comptait environ 35 millions de travailleurs, soit 32 % de l'ensemble de la population active des pays arabes. En 2004, la superficie moyenne des terres cultivées par travailleur agricole était de 1,98 hectare, soit légèrement en baisse par rapport à 1990 (2,06 ha).

12. Selon les estimations, la balance commerciale de la région fait apparaître un déficit de 18,6 milliards de dollars pour les principales denrées agricoles, dont 48,9 % pour les céréales et les fleurs, suivis par le lait et les produits laitiers (14,4 %), les plantes oléagineuses (12,5 %), le sucre brut (6,5 %), la viande rouge (6,7 %), les volailles (6,1 %), les fruits (2,3 %), les légumes secs (2,2 %) et les pommes de terre (0,4 %). Les légumes et les produits de la pêche sont les deux seuls produits pour lesquels la balance commerciale est positive et qui ne grèvent pas le budget.

## **B. Progrès accomplis**

13. L'économie de la plupart des pays de la région est dominée par l'agriculture. Le précédent bilan des principales caractéristiques des sols, de l'eau et de la couverture végétale fait apparaître une grande disparité dans la répartition des ressources disponibles dans la région.

### **1. Politiques agricoles**

14. Depuis le début des années 90, la plupart des gouvernements des pays arabes ont adopté des réformes agricoles et des politiques privilégiant la logique du marché en privatisant, en réduisant les subventions, en développant les institutions, en réformant les prix et en améliorant les investissements privés dans la production agricole et les services. Les dépenses publiques demeurent toutefois relativement élevées et grèvent lourdement les budgets des pouvoirs publics. Les politiques agricoles réformées encouragent les investissements dans l'agriculture qui sont de ce fait passés de 91,7 milliards dans les années 90 à 176,5 milliards de dollars en 2004, tandis que les pouvoirs publics privilégient davantage les services d'appui, notamment la recherche et la vulgarisation, et gèrent les conséquences et les pressions résultant des politiques étrangères.

### **2. Recours à des techniques adéquates**

15. Le recours à des techniques modernes adéquates, notamment d'irrigation, a permis d'augmenter la productivité, en particulier pour les céréales, les légumes, les

fruits et les cultures fourragères. Des techniques centrées sur une utilisation rationnelle de l'eau, notamment l'irrigation déficitaire, la plantation sur planches et des techniques améliorées d'irrigation des cultures fourragères, sont venues remplacer des techniques d'irrigation moins efficaces.

16. Dans les zones de culture pluviale, l'usage adéquat d'engrais, la lutte intégrée contre les nuisibles, l'amélioration de la productivité de l'eau et l'adjonction efficace d'éléments nutritifs ont été mis en place.

17. Des techniques d'irrigation d'appoint, un travail de la terre favorable à la conservation des sols (culture sans travail du sol) et des systèmes de récolte de l'eau ont été utilisés.

18. Des variétés de céréales, de légumineuses et d'aliments pour le bétail résistant à la sécheresse ont été sélectionnées et utilisées par les agriculteurs et les gardiens de troupeau.

19. Dans les régimes agropastoraux, des pratiques de gestion adaptées, fondées sur la connaissance locale du bétail et des pâtures, ont été mises à l'essai et appliquées.

### **3. Incidences des mesures mises en œuvre**

20. Grâce aux mesures de développement agricole mises en œuvre dans la région, la productivité moyenne est passée de 40,1 millions de tonnes par an (1990-1992) à quelque 52,5 millions de tonnes (2002-2004) pour les céréales; au cours de la même période, elle a augmenté de 21 % pour les légumineuses, contre 58,7 % et 45,2 % respectivement pour les légumes et les fruits.

21. La production s'est accrue de 43,8 % pour le sucre, de 71,9 % pour l'huile, 73 % pour la viande, 81 % pour le poisson et 66,7 % pour les produits laitiers. Il convient toutefois de souligner que l'incidence de cette augmentation globale de la production est bien plus limitée si l'on tient compte du fait que la population s'accroît chaque année de 2,3 %.

22. Selon les estimations, le cheptel serait passé de 249,3 millions de têtes en 1990 à 373,3 millions de têtes en 2004, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 2,9 %.

### **4. Commerce de denrées agricoles**

23. De 1990 à 2004, la moyenne annuelle des exportations de produits agricoles est passée de 3 milliards 40 millions (1990-1992) à 4 milliards 260 millions de dollars (2002-2004) alors que celle des importations de produits agricoles est passée de 13 milliards 250 millions (1990-1992) à 19 milliards 360 millions de dollars (2002-2004), ce qui a entraîné une nette détérioration du déficit commercial agricole.

### **5. Produits de la pêche**

24. Les produits de la pêche constituent une importante source de nourriture dans les pays arabes, en particulier le long des vastes zones littorales (22 400 km), des fleuves (16 600 km) et des lacs naturels et pourraient constituer une importante source d'emplois et de recettes d'exportation si les activités de traitement et les activités industrielles connexes étaient développées. L'ensemble des produits de la pêche de la région proviennent pour 67,8 % de trois pays, à savoir l'Égypte, la

Mauritanie et le Maroc. Avec des investissements adéquats et les moyens matériels requis, la production halieutique pourrait nettement s'améliorer et contribuer à l'économie agricole de la région.

## **6. Enseignement agricole**

25. La multiplication des instituts de formation agricole dans l'enseignement supérieur et des instituts de formation de techniciens de niveau intermédiaire témoigne d'un intérêt croissant pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement agricole. De nombreux diplômés sont désormais disponibles. Il semble toutefois que leur niveau d'éducation laisse à désirer. Des organisations nationales et régionales proposent de nombreux stages et programmes de formation diversifiés. Une action concertée s'impose pour réorienter et améliorer les compétences des diplômés de la région en matière d'agriculture afin de répondre aux besoins du marché.

## **7. Salubrité et contrôle des aliments**

26. Ces 20 dernières années ont marqué une prise de conscience de l'importance de la salubrité des aliments dont les incidences sur la santé, la vente et le commerce extérieur sont désormais reconnues à différents niveaux. La question a fait l'objet de conférences et d'ateliers organisés dans toute la région tandis que diverses institutions, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile enquêtent sur les sources et les facteurs de contamination des aliments. Le principe de l'agriculture biologique et de la production biologique est défendu par plusieurs institutions nationales, mais son adoption sur le terrain reste très limitée. On estime la superficie totale des cultures biologiques certifiées à moins de 50 000 hectares dans l'ensemble de la région, ce qui est bien peu par rapport à la superficie totale cultivée. On ne dispose pas encore de données fiables sur les zones consacrées à la production biologique dans les pays arabes.

## **C. Difficultés et contraintes**

27. Les actions menées et les activités mises en œuvre au cours des 20 dernières années pour instaurer un développement durable dans la région ont donné des résultats appréciables. Elles n'ont toutefois pas pu porter pleinement leurs fruits; les progrès accomplis demeurent en effet limités en raison de la persistance de difficultés et contraintes majeures à différents niveaux. Les sections ci-après décrivent ces difficultés et contraintes, notamment au niveau intersectoriel.

### **1. Taux de croissance de la population**

28. La population de la région des pays arabes a presque quadruplé au cours des 50 dernières années, passant d'environ 77 millions de personnes dans les années 50 à quelque 309 millions en 2005, avec un taux de croissance global moyen de 2,3 %, soit l'un des plus élevés de la planète. L'accroissement continu de la population compromet gravement le succès de toutes les actions menées pour tenter d'améliorer les résultats économiques et sociaux de la région, pèse lourdement sur la sécurité alimentaire et le développement rural et ralentit la mise en place des services et de l'infrastructure nécessaires.

## **2. Échange de connaissances et de compétences spécialisées**

29. Des organisations arabes et régionales ont déjà engagé des actions concertées pour définir et constituer divers réseaux et bases de données couvrant les principales questions prioritaires de la région, mais il faudrait que les pays arabes soient plus nombreux à y participer pour que les objectifs visés puissent être pleinement atteints. Plusieurs pays arabes ont acquis des compétences indiscutables qu'ils pourraient échanger avec d'autres pays de la région, notamment dans les domaines de la bonification des terres arides, de l'agriculture biologique, de la lutte contre la désertification, de l'informatique, de l'aménagement des zones protégées et du transfert de technologie. Pour l'heure, ces connaissances et compétences spécialisées ne sont malheureusement pas mises en commun.

## **3. Coordination institutionnelle**

30. Il est surprenant de constater, à la lecture des rapports nationaux, qu'il n'existe aucune coordination, même minime, et que les activités des institutions compétentes se chevauchent largement. Il est difficile, dans ces conditions, de planifier le renforcement des capacités face à la dispersion des efforts, des fonds et des ressources humaines. Il convient d'instaurer sans retard une synergie entre les actions menées pour mettre en œuvre les grandes conventions sur l'environnement telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se heurtent aux mêmes problèmes.

## **4. Dispositions législatives en vigueur**

31. Le nombre et la nature des textes de loi, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires sont très variables parmi les pays de la région. Dans ce domaine aussi, il serait utile que les pays arabes mettent en commun leurs compétences spécialisées. Il semble malheureusement que le point commun de nombre d'entre eux réside en l'absence de mécanismes adéquats et efficaces pour faire appliquer ces dispositions importantes.

## **5. Absence de paix et de sécurité**

32. On pourrait citer plusieurs exemples dans lesquels l'instabilité politique, les conflits et les guerres ont constitué les principaux freins à l'instauration d'un développement durable. Les guerres et les conflits politiques de ces 10 dernières années ont freiné le processus de développement dans la région des pays arabes, contaminant les sols et les ressources hydriques en Palestine et en Iraq, ou faisant obstacle à l'usage des ressources naturelles, comme au Liban avec la dissémination de mines terrestres. Des plans d'investissement et de production ont de ce fait été désorganisés, des actions suspendues, des gains économiques sacrifiés, des perspectives d'investissement compromises et du temps et de l'argent gaspillés.

## **6. Mise à niveau des services**

33. L'instauration d'un développement durable passe également par la mise à niveau et l'amélioration de l'efficacité des services dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'enseignement. Certains pays ou zones rurales ne disposent pas de services suffisants en matière de soutien à l'agriculture, notamment pour ce qui concerne la vulgarisation, l'assurance des actions menées pour réaliser



divers objectifs et l'octroi de crédits modestes adéquats; or, rien n'est fait pour mettre à niveau les services existants et les améliorer. La même constatation s'applique à différents niveaux aux services de soins et d'enseignement.

#### **7. Campagnes de sensibilisation**

34. Il faut mettre davantage l'accent sur les activités menées au niveau national pour que les contraintes liées à l'environnement et au développement durable soient mieux comprises, en particulier par les partenaires des zones rurales. Il convient d'organiser des campagnes de sensibilisation et de les rédiger dans un langage accessible aux profanes en tirant parti de toutes les possibilités offertes par les médias pour que le développement durable progresse.

#### **8. Adoption d'une démarche participative**

35. Dans la plupart des pays de la région, les acteurs concernés doivent être encouragés à s'impliquer plus souvent dans des démarches participatives. Il est essentiel qu'ils participent à la planification et à la mise en œuvre des diverses activités ainsi qu'à l'évaluation des résultats si l'on veut en assurer le succès et répondre à leurs besoins réels.

36. Il convient en outre de souligner l'importance de la salubrité et de l'hygiène des aliments. Les consommateurs sont exposés à différentes sources de pollution qui compromettent la salubrité des aliments, notamment du fait de l'emploi irrationnel de pesticides, d'herbicides, d'engrais chimiques et d'additifs alimentaires. Des accords commerciaux internationaux ont récemment facilité l'échange de produits au niveau mondial, le contrôle adéquat de la qualité des produits et la détection des fraudes commerciales. Les pays arabes prêtent davantage attention au contrôle de la salubrité des aliments, à la protection des consommateurs et à la mise en place des institutions et des administrations connexes. Il faudrait toutefois surmonter un certain nombre de difficultés et de contraintes pour assurer pleinement la salubrité et l'hygiène des aliments et remédier notamment à : l'insuffisance d'équipements adéquats, de mesures types, d'indicateurs, ainsi que de capacités de recherche et développement; l'éparpillement des responsabilités entre les administrations compétentes; l'absence de mesures connues et unifiées permettant de contrôler les qualités des aliments et de coordination entre les différentes institutions compétentes et l'insuffisance des fonds.

### **D. Domaines d'intervention**

37. Une politique agricole arabe qui tienne compte des objectifs nationaux et régionaux constituerait un élément fondamental pour le développement durable de l'ensemble de la région. Il faudrait que cette politique vise à améliorer le commerce multilatéral et extérieur, à promouvoir la recherche agricole, à unifier les réglementations en matière de quarantaine, à coordonner les dispositions législatives applicables au secteur agricole qui visent la sécurité de l'environnement et la salubrité des aliments, à unifier les qualités des denrées agricoles et les normes en la matière et à protéger les droits de propriété intellectuelle.

38. Les activités de recherche devraient donner la priorité à l'application des biotechnologies et des techniques de préservation de la biodiversité ainsi qu'à l'utilisation de plantes halophytes adaptées. Il faudrait constituer des banques de

gènes pour conserver, diffuser et élargir le recours à des espèces végétales autochtones adaptées à la sécheresse, au dessèchement, à la salinité et à d'autres conditions ambiantes défavorables.

39. Il faudrait tirer parti des ressources qui présentent un potentiel et qui sont actuellement sous-exploitées, notamment dans le domaine de la pêche, du patrimoine animal et des produits portés par le marché qui présentent des avantages relatifs élevés sur le plan économique (c'est-à-dire des produits hors saison sur les marchés étrangers).

40. Les circuits commerciaux des produits agricoles améliorent l'efficacité de l'organisation, du stockage et du traitement après récolte, qui sont des facteurs tout aussi importants pour la pérennité de la production. Les pertes liées à la commercialisation, en particulier au cours du traitement après récolte, sont relativement élevées dans la région des pays arabes puisqu'elles toucheraient 5 % des légumes et des fruits et 15 % des céréales. Ces pertes ont des incidences importantes sur les gains des agriculteurs et sur leurs prises de décisions.

41. Il faudrait développer les activités de renforcement des capacités axées sur la productivité à tous les niveaux, promouvoir les institutions actives dans le secteur agricole, améliorer les mécanismes financiers d'appui aux projets visant à atténuer la pauvreté et renforcer la participation des femmes aux activités économiques.

42. Il faudrait mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'agriculture adoptée par les pays arabes en privilégiant :

- a) La planification des besoins et l'exécution de projets arabes conjoints;
- b) Le financement et l'investissement conjoints dans le domaine du développement technologique;
- c) La planification et la mise en œuvre de programmes visant à développer et améliorer les denrées agricoles;
- d) Le développement des agro-industries;
- e) Le soutien au commerce de denrées agricoles entre pays arabes.

43. Il faut développer et mettre à niveau les laboratoires actifs en place dans la région pour assurer la salubrité des aliments et en améliorer la qualité, adopter les réglementations européennes pour les cultures exportées, arrêter les dispositions législatives requises et veiller à la salubrité des denrées alimentaires importées.

### **III. Développement rural**

44. Le renforcement du développement rural dans les pays arabes est le fondement du développement socioéconomique durable dans la région. Le développement rural est directement lié au développement agricole et à la sécurité alimentaire, il réduit la pauvreté et contribue à limiter les migrations des zones rurales vers les centres urbains, elles-mêmes à l'origine de graves problèmes socioéconomiques tant dans les zones rurales que dans les centres urbains. Le développement rural suppose l'adoption d'une stratégie intégrée pour développer progressivement les sociétés rurales sur les plans technique, économique, social et environnemental en tenant compte de la variabilité des situations des zones rurales des pays arabes.

## A. Situation actuelle

45. Les zones rurales de la région sont de nature diverse. Il peut s'agir de zones agricoles, pastorales ou désertiques et isolées. Les activités qui y sont menées varient selon la nature des ressources disponibles. En 2005, d'après les estimations, 45 % de la population totale de la région arabe vivaient en milieu rural. Les migrations liées à la recherche de travail vers les centres urbains d'un même pays ou d'autres pays arabes se poursuivent. Si ces tendances migratoires persistent, elles entraîneront inévitablement une diminution de la productivité dans les zones rurales, un accroissement de la charge de travail des femmes et conduiront les enfants, en particulier les filles, à se détourner de l'école pour participer aux activités, notamment agricoles, ce qui se traduira par une augmentation du taux d'abandon scolaire au niveau de l'enseignement élémentaire.

46. La plupart des zones rurales sont dépourvues d'infrastructures et de services fondamentaux – services énergétiques modernes, sources d'eau salubre, installations sanitaires et routes – indispensables à la mise en œuvre des changements requis par l'instauration d'un développement durable dans ces zones.

47. Il est bien entendu que le développement rural est étroitement lié aux progrès qui sont ou peuvent être accomplis dans les quatre autres domaines examinés dans le présent rapport.

## B. Progrès accomplis

48. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté en 2002 préconise :

- a) La mise en place d'infrastructures dans les zones rurales et isolées;
- b) La mise à disposition de logements adéquats;
- c) La fourniture d'un appui aux projets agro-industriels artisanaux;
- d) La mise en place de tous les services nécessaires;
- e) Un renforcement du pouvoir d'action des femmes.

49. Les objectifs du Millénaire pour le développement appellent à une réduction de la pauvreté et à la mise en place des services de santé, sociaux et d'éducation nécessaires au développement des zones pauvres, lequel est lié au développement des zones rurales. Dans ces conditions, les progrès accomplis sont évalués selon les critères suivants :

### 1. Accès aux infrastructures

50. Quelque 20 % de l'ensemble de la population des pays arabes n'a pas accès à l'électricité et de nombreux habitants des zones tant rurales qu'urbaines sont mal approvisionnés.

51. Si l'accès à l'eau potable s'est légèrement amélioré ces cinq dernières années, la mise en place d'installations d'assainissement n'a pas connu la même évolution. De nombreuses zones rurales demeurent dépourvues de routes et de moyens de transport.

## **2. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

### **Élimination de la pauvreté**

52. Au niveau régional, les pays arabes ont enregistré un léger recul de la pauvreté à deux reprises de 1990 à 1995 puis de 2000 à 2004. Le taux moyen de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté était alors passé de 19,5 % à 18,2 %, mais avec des écarts considérables entre les pays. Dans le même temps, ce taux est passé de 37,1 à 46,8 % dans les pays les moins avancés, où les conditions indispensables au développement rural n'étaient à l'évidence pas réunies.

### **Instruction primaire**

53. Le taux d'inscription dans les établissements d'enseignement primaire, qui a augmenté en moyenne de 10 % pendant les 15 dernières années, s'établissait à 80,5 % en 2004/05. Il atteindrait 90 % dans les États arabes du Golfe ainsi que dans les pays du Machreq et du Maghreb mais ne serait en moyenne que de 50 % dans les pays les moins avancés.

### **Renforcement du pouvoir d'action des femmes**

54. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'accès des filles à l'éducation, les activités des femmes génératrices de revenus et la participation des femmes à la vie politique de certains pays.

### **Amélioration de la santé maternelle et réduction des taux de mortalité infantile**

55. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été ramené de 91 à 70 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2003. Les services de santé maternelle se sont nettement améliorés. Le taux de mortalité maternelle aurait été ramené de 465 à 337 décès pour 100 000 naissances vivantes, même si des écarts considérables subsistent entre les pays de la région : il serait en moyenne de 29,8 dans les États arabes du Golfe, contre 165 dans les pays du Maghreb.

### **Respect de l'environnement**

56. Parallèlement aux divers programmes et projets mis en œuvre dans différents secteurs pour préserver l'environnement, plusieurs pays arabes ont intégré des stratégies et politiques de développement durable dans leurs politiques nationales. La CESAO a toutefois indiqué que la région connaissait toujours de graves problèmes liés à la gestion et la conservation des ressources naturelles, en particulier de l'eau et de l'énergie, qui se répercutent sur le développement rural et aggravent la désertification ainsi que la dégradation des sols.

## **C. Difficultés et contraintes**

57. Des informations sur les difficultés et contraintes rencontrées sont fournies aux paragraphes 27 à 36 du présent rapport.

## **D. Domaines d'intervention**

58. Il convient d'examiner attentivement la mise en œuvre des mesures recommandées pour améliorer le développement rural durable de la région, en particulier :

a) De mener des actions, aux niveaux national et régional, en faveur du développement des zones rurales de tous les pays arabes, notamment afin de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et surtout l'élimination de la faim et de la pauvreté, d'améliorer l'instruction primaire et la santé maternelle, de réduire les taux de mortalité infantile et de donner aux femmes des zones rurales les moyens de participer activement aux différentes initiatives engagées;

b) De tenir compte des besoins et programmes de développement rural dans les plans stratégiques nationaux de développement des pays de la région, en veillant à ce que les zones rurales et urbaines aient un accès équitable aux ressources;

c) De renforcer l'infrastructure des zones rurales, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des installations d'assainissement, et de veiller à assurer un accès équitable aux ressources et services;

d) De prêter davantage attention aux besoins des femmes des zones rurales en matière de renforcement des capacités et aux moyens d'élargir leurs perspectives d'emploi rémunéré, en tenant tout particulièrement compte de la santé maternelle et infantile, de la lutte contre le sida et d'autres maladies ainsi que de l'amélioration des statistiques;

e) D'attirer les investissements de capitaux nationaux et étrangers dans des projets à fort coefficient de main-d'œuvre qui soient rationnels sur les plans socioéconomique et environnemental, en particulier dans les zones rurales les plus peuplées, pour y élargir les possibilités d'emploi des pauvres et tirer parti des mécanismes financiers internationaux existants, notamment des mécanismes prévus par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour améliorer les investissements dans le développement rural;

f) De renforcer le rôle des associations locales et la participation de la population à la planification et à la mise en œuvre de projets de développement durable;

g) De mener régulièrement des études techniques au niveau national pour contrôler les progrès accomplis dans la réalisation des différents objectifs du Millénaire pour le développement afin de faciliter l'évaluation, l'analyse comparative et l'adoption des mesures nécessaires en temps voulu.

## **IV. Sols**

### **A. Situation actuelle**

#### **1. Modes d'utilisation des terres**

59. La région des pays arabes constitue l'ensemble géopolitique le plus vaste des régions arides et semi-arides de la planète. Elle se caractérise par la présence de

grandes étendues désertiques et par la pénurie de terres arables. Elle compte 4 % de terres arables cultivées, 10 % de terres arables non cultivées, 4 % de forêts et 27 % de terres de parcours, le pâturage constituant le principal mode d'utilisation des terres de la région.

60. Il est particulièrement important de souligner les vastes écarts existant entre les pays de la région en ce qui concerne les types et les taux d'utilisation des terres. La proportion de terres arables est particulièrement élevée en Algérie, en Iraq, au Maroc, au Soudan et en République arabe syrienne où les zones de parcours et les zones boisées occupent également des superficies importantes. La part de terres cultivées par habitant, caractérisée par une grande disparité entre les pays de la région, a enregistré une diminution constante et marquée au cours des 25 dernières années. Le ratio des terres irriguées et des terres cultivées est très variable entre les pays de la région puisqu'il va de 20 à 95 %. Les terres irriguées sont très productives et revêtent de ce fait une importance majeure.

## **2. Caractéristiques des types de sols prédominants**

61. Les principaux types de sols de la région sont classés en deux ordres, à savoir les aridosols et les entisols :

a) *Aridosols*. Les sols classés dans l'ordre des aridosols sont largement répandus dans presque toute la région des pays arabes. Ces sols arides sont des sols désertiques où ne peuvent pousser la plupart des cultures, notamment les céréales, sans irrigation. Parmi les principaux groupes appartenant aux aridosols figurent les sols calcaires, gypsifères et salins. Les sols arides se caractérisent généralement par une productivité faible et la présence limitée de la plupart des nutriments principaux et secondaires. La présence de sols gypsifères ne diminue pas seulement l'apport des plantes en nutriments, mais peut aussi être à l'origine d'un certain nombre de problèmes techniques dans les zones agricoles irriguées, notamment du blocage fréquent des canaux d'irrigation. Les sols salins, qui limitent la croissance des cultures d'une façon générale, entravent en particulier celles des espèces peu ou non halophiles;

b) *Entisols*. Les sols de cet ordre se caractérisent par une faible différenciation des horizons de diagnostic à une profondeur spécifique de leurs profils. La plupart des sols appartenant à cet ordre sont alluviaux, sablonneux et superficiels.

62. Le tour d'horizon qui vient d'être fait des caractéristiques des types de sols les plus importants de la région montre clairement que ces sols sont soumis à divers processus de dégradation. Compte tenu de la fragilité et de l'infertilité des sols vierges, il convient d'en faire un usage rationnel en recourant de façon judicieuse à des techniques d'aménagement adéquates pour instaurer un développement durable sans provoquer leur dégradation.

63. Le manque d'eau est considéré comme étant le principal facteur qui restreint le développement agricole dans cette région extrêmement aride. Compte tenu de la raréfaction des ressources en eau, la quantité moyenne d'eau disponible par an et par habitant est estimée à 1 057 mètres cubes, soit à peine plus que le seuil de pénurie critique qui est de 1 000 mètres cubes par habitant par an. Pire encore, de nombreux pays arabes prévoient déjà qu'elle descendra en dessous du seuil de pénurie.

64. Les ressources en eau ordinaires regroupent les précipitations, les eaux de surface et les eaux souterraines. D'après l'Organisation arabe de développement agricole (OADA), la région des pays arabes recueillerait chaque année 2 282 milliards de mètres cubes de précipitations, 205 milliards de mètres cubes d'eaux de surface et 35 milliards de mètres cubes d'eaux souterraines. Comme ces chiffres l'indiquent, les précipitations, qui sont déjà extrêmement faibles dans toute la région, constituent sa principale ressource en eau. Cette précieuse ressource, qui est en outre particulièrement vulnérable aux vagues de sécheresse, aux variations interannuelles et saisonnières ainsi qu'à l'intensité et à la fréquence des précipitations et à la durée de la période végétative, peut être inégalement répartie. Ces facteurs ont une forte incidence sur l'efficacité de l'utilisation des précipitations recueillies, sur le ruissellement des eaux de surface dans les cours d'eau et les oueds, ainsi que sur la recharge des aquifères souterrains.

65. Les eaux de surface proviennent essentiellement des grands fleuves, notamment du Nil, de l'Euphrate et du Tigre, qui recueillent les eaux de zones de fortes précipitations situées hors de la région. Les autres fleuves dont les eaux ne tarissent pas sont essentiellement alimentés par les grands hauts plateaux de la région. Ils sont beaucoup plus petits et couvrent des distances plus réduites.

66. Outre les fleuves, les eaux de surface et de ruissellement alimentent de nombreux oueds qui seraient autrement à sec.

67. Les capacités des réserves d'eaux souterraines de la région sont variables. Des pays arabes voisins partagent avec quelques pays extérieurs à la région plusieurs grands aquifères dotés d'immenses réserves d'eaux souterraines. Ce sont notamment l'aquifère des grès de Nubie qui s'étend de l'Égypte, à la Jamahiriya arabe libyenne, au Soudan et au Tchad, le grand aquifère que partagent l'Algérie et la Tunisie, l'aquifère de Méditerranée orientale situé à l'est de la péninsule arabique, que partagent l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar, et d'autres aquifères de plus petites capacités.

68. Les réserves en eaux souterraines recèlent d'abondantes ressources relativement sous-exploitées qu'il faudrait réglementer de façon rationnelle, notamment en ce qui concerne le respect des paramètres de sécurité applicables à l'extraction, l'utilisation rationnelle de l'eau prélevée et, le cas échéant, le recours concomitant à d'autres ressources en eau, en examinant soigneusement les aspects relatifs à la rentabilité économique pour en garantir les avantages sociaux et assurer un développement durable.

69. Les autres ressources en eau, notamment les eaux de drainage agricole, les effluents traités et l'eau désalinisée, sont appréciables à condition d'être utilisées de façon rationnelle en assurant un contrôle qualité, en appliquant des règles de sécurité et en mobilisant les moyens requis pour atteindre les objectifs voulus et réaliser des gains socioéconomiques adéquats.

### **3. Couverture végétale**

#### *Terres de parcours*

70. Les zones naturelles de parcours, qui couvrent plus de 27 % de la superficie totale de la région des pays arabes, sont essentiellement situées à des endroits où la moyenne des précipitations atteint tout au plus 50 à 200 millimètres par an. Les grands pâturages libres constituent la principale catégorie d'utilisation des terres de

la région, couvrent de vastes étendues, ont une productivité potentielle, intéressent la population autochtone et sont une ressource commune aux pays arabes.

71. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la croissance rapide de la population et, partant, de la demande de denrées alimentaires et de pâture avait conduit à l'introduction de cultures dans les zones de parcours. Or la pratique de l'agriculture dans ces zones pose de graves dilemmes car la surexploitation de leur écosystème naturel fragile s'accompagne d'une dégradation de la couverture végétale naturelle et laisse peu de chance aux espèces cultivées d'arriver à maturité (une fois tous les trois ou quatre ans en raison des quantités minimales de précipitations).

72. L'accroissement de la demande de produits issus des terres de parcours a conduit à la présence de bétail en surnombre au-delà de la capacité de charge réelle des sols, entraînant un grave surpâturage, la diminution de la couverture végétale, une dégradation importante des plantes appétibles et la disparition d'une biodiversité et d'espèces adaptées extrêmement précieuses. Les pratiques inadéquates en matière de pâturage et de gestion des terres de parcours peuvent être lourdes de conséquences pour la pérennité de la couverture végétale.

73. Dans tous les cas, la disparition de la couverture végétale naturelle a entraîné une aggravation de l'érosion par le vent et l'eau, diminuant d'autant une couche arable précieuse, ce qui provoque la disparition de ressources et une dégradation rapide de la productivité des sols (sur place). Les débris de l'érosion charriés par l'eau et le vent ont en outre des incidences néfastes sur l'environnement des zones de peuplement (ailleurs) : ils sont à l'origine de l'envasement aléatoire des réservoirs d'eau et de l'ensablement d'installations stratégiques, de zones industrielles et de routes dans les zones urbaines et, partant, de pertes économiques élevées, tant sur place qu'ailleurs.

74. Le régime foncier fondé sur les traditions tribales communautaires des zones de parcours a des incidences néfastes sur les pratiques de gestion de ces zones, le développement durable, la mise en œuvre des investissements requis et l'amélioration des avantages sociaux.

#### *Zones boisées*

75. Les zones boisées sont essentiellement situées sur les hautes terres de la région et leur répartition entre les pays arabes est très inégale. Dans les années 70, les terres boisées occupaient quelque 6,6 % de la superficie totale. Ayant une production diversifiée, elles fournissent des services et présentent des avantages en particulier sur les plans de la biodiversité, du climat et de la fixation du carbone.

76. Au cours des dernières décennies, la déforestation s'est poursuivie dans la région à des rythmes annuels compris entre 0,8 et 2,4 %. Le maintien de taux aussi élevés pendant de longues années aurait porté le déclin de la superficie totale des terres boisées de la région des pays arabes à quelque 4 % en 2000. Il est néanmoins encourageant de constater que des actions concertées ont été menées dans la plupart des pays au cours des 10 dernières années pour mettre fin au déclin rapide des zones boisées et pour régénérer de vastes étendues en améliorant l'aménagement et en les reboisant.



## **B. Progrès accomplis**

77. La région des pays arabes a obtenu divers résultats dans les domaines de l'amendement, de la conservation et de la mise en valeur des sols, comme indiqué ci-après.

### **1. Pratiques de gestion des terres**

78. Les pratiques de gestion des terres irriguées ont été améliorées, notamment grâce à l'utilisation d'amendements adéquats, à la rotation des cultures, à l'amélioration progressive des techniques d'irrigation et à une amélioration de la lutte intégrée contre les nuisibles. L'adoption de ces pratiques a permis d'améliorer considérablement la productivité des sols dans plusieurs pays arabes.

79. Dans les zones non irriguées, une attention particulière a été prêté à la mise au point et à la culture de variétés résistant à la sécheresse, à la pratique d'une rotation adéquate entre céréales et légumineuses, à la mise au point d'espèces adéquates susceptibles d'être récoltées à la machine, à l'utilisation de techniques de récupération et d'épandage de l'eau, à l'adoption de techniques de culture en courbes de niveau et de travail de la terre favorable à la conservation des sols, avec des résultats toutefois mitigés. Des organisations arabes et régionales ont mené des actions de sensibilisation pour diffuser ces techniques.

80. En ce qui concerne les terres de parcours, les efforts consentis pour améliorer la productivité par l'adoption et la mise en œuvre de techniques de gestion adaptées ont donné des résultats mitigés.

81. Une gestion intégrée des terres forestières a été mise en œuvre dans quelques pays.

### **2. Lutte contre les catastrophes naturelles**

82. Des activités limitées ont été engagées pour lutter contre les crues soudaines, les invasions de criquets et les grandes vagues de pollution. Il convient toutefois de signaler que la Ligue des États arabes a mis en place avec succès un mécanisme de coordination pour limiter et atténuer les conséquences de tels événements.

### **3. Mise au point de techniques d'évaluation et de suivi**

83. Des organisations arabes, régionales et internationales ainsi que des institutions nationales ont mis au point et appliqué des techniques de télédétection et utilisant un système d'information géographique pour surveiller l'évolution des propriétés des sols, la couverture végétale et les conditions environnementales.

### **4. Constitution de bases de données thématiques**

84. Des bases de données informatiques par thème ont été constituées par des organisations arabes régionales en collaboration avec des institutions nationales (le Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées en collaboration avec plusieurs pays) pour améliorer les prises de décisions et les pratiques de gestion des sols.

## **5. Formulation de directives concernant l'utilisation des eaux usées**

85. Des directives concernant le recyclage adéquat des eaux usées à des fins agricoles, décrivant à la fois les possibilités offertes et les difficultés envisagées, ont été établies par un groupe de travail interinstitutions qui a tenu plusieurs réunions au Caire.

## **C. Difficultés et contraintes**

86. Des informations sur les difficultés et contraintes rencontrées sont fournies aux paragraphes 27 à 36 du présent rapport.

## **D. Domaines d'intervention**

87. Il est proposé d'intervenir dans les domaines suivants pour progresser davantage sur la voie d'une gestion durable des sols dans la région des pays arabes :

- a) Au niveau national :
  - i) Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux pour améliorer le recensement des ressources, en établir des cartes et compléter toutes les informations nécessaires pour constituer des bases de données informatiques fiables qui ne soient pas en désaccord avec d'autres sources d'information, tout en promouvant une planification adéquate de la gestion des terres, en améliorant l'investissement et en développant la collaboration avec les organisations arabes et régionales concernées;
  - ii) Formuler des dispositions législatives et des lois et prendre des mesures afin de protéger les terres et les ressources hydriques des facteurs de dégradation existant dans la région tels que la pollution, l'empiètement des villes sur les campagnes, les techniques de gestion irrationnelles et la surexploitation des ressources;
  - iii) Mettre en valeur et conserver les terres en promouvant les services de vulgarisation, le transfert de technologies adaptées et l'application effective des dispositions législatives pertinentes;
  - iv) Développer les équipements des institutions de recherche des pays arabes pour leur permettre de mener sur le terrain des activités de recherche qui portent sur les problèmes concrets des bénéficiaires de façon à assurer l'articulation des résultats des travaux de recherche avec les pratiques sur place;
  - v) Formuler et élaborer les politiques et programmes requis pour réduire la dégradation des ressources hydriques de la région en promouvant une utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs concernés, en particulier dans l'agriculture, afin de promouvoir une production équilibrée et une utilisation des ressources hydriques axée sur l'optimisation du rendement des unités d'eau utilisées, l'allocation des ressources hydriques en fonction de la qualité de l'eau et de l'adéquation des propriétés du sol; améliorer les techniques d'irrigation pratiquées;

vi) Élaborer des politiques à court, moyen et long terme pour améliorer l'utilisation des ressources en eaux souterraines, en respectant les paramètres de sécurité applicables à l'extraction, et promouvoir l'utilisation adéquate d'eaux souterraines présentant différents degrés de salinité, notamment l'utilisation conjointe d'eaux souterraines et d'autres ressources hydriques pour en assurer la pérennité;

vii) Encourager le bon usage de toutes les ressources hydriques disponibles, notamment non conventionnelles, et atténuer ainsi les problèmes posés par la sécheresse et le manque de ressources hydriques conventionnelles;

b) Au niveau régional :

i) Encourager la coopération entre les pays, ainsi qu'entre les organisations arabes et régionales pour réduire la dégradation des sols, en particulier dans les zones arides et semi-arides;

ii) Mettre en commun les connaissances spécialisées et les informations concernant l'utilisation des terres entre les pays arabes ainsi qu'entre ces pays et les organisations arabes et régionales concernées.

## V. Sécheresse

### A. Situation actuelle

88. Plus de 90 % de la superficie totale des pays de la région arabes sont hyperarides ou arides. Les zones hyperarides, avec des précipitations moyennes inférieures à 100 millimètres par année, représentent 67 % de la superficie totale; les 23 % restants sont constitués par des zones sèches où les précipitations moyennes sont comprises entre 100 et 300 millimètres par année. Les régions semi-humides, semi-arides et arides, occupent des étendues limitées sur les hautes terres des rives nord de l'Algérie, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de la République arabe syrienne. Les précipitations saisonnières moyennes, essentiellement concentrées en automne et en hiver, varient entre 300 et 1 500 millimètres par année.

89. Hormis les variations naturelles des précipitations au cours d'une même saison et entre les saisons, de nombreux pays arabes d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale ont connu des vagues de sécheresse chroniques plus ou moins graves et longues. Ces vagues de sécheresse ont fait chuter la moyenne des précipitations annuelles de plus de 50 %. L'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne et la Tunisie ont connu plusieurs vagues de sécheresse entre la fin des années 1980 et 1993. Au cours des dernières décennies, la sécheresse a frappé le Maroc une fois tous les trois ans. Le Soudan a connu des vagues de sécheresse dans les années 70 et 80. L'Iraq, la Jordanie, la République arabe syrienne et le Yémen ont également été touchés.

90. On s'attend à ce que la région subisse, outre les conséquences de ces vagues de sécheresse, celles des changements climatiques prévues par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La hausse de température prévue, de 1,5 à 4,5 °C, entraînera la fonte des glaces dans les deux régions polaires et une élévation subséquente du niveau de la mer. Ces changements climatiques et d'autres devraient peser lourdement sur l'utilisation des ressources hydriques et des terres et on pense que le réchauffement climatique aura des incidences sur les pathologies,

ainsi que sur le rôle des micro-organismes et la biodiversité et qu'il entraînera une aggravation des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. On s'attend à ce que ces changements aient de lourdes conséquences sur l'utilisation des ressources naturelles, la productivité agricole et la situation socioéconomique de la région et à ce qu'ils accélèrent également le processus de désertification.

## **B. Progrès accomplis**

91. La fréquence des vagues de sécheresse plus ou moins graves s'étant accrue dans la région, la plupart des gouvernements des pays arabes ont pris davantage conscience du phénomène et il se pourrait que la lutte contre la sécheresse marque quelque progrès. Les actions menées demeurent toutefois en deçà des attentes car les mesures prises actuellement relèvent davantage de la gestion des situations de crise que de la gestion des risques.

### **1. Conséquences néfastes récentes de la sécheresse**

92. Le secteur agricole et sa productivité sont les premiers à pâtir des sécheresses graves. Les vagues de sécheresse de ces trois dernières années ont surtout touché les sous-régions du Machreq et du Maghreb, qui regroupent la plupart des pays arabes. La sécheresse de 1999 aurait entraîné la perte de quelque 40 % de la production céréalière de la République arabe syrienne et, partant, une réduction de la production animale. En Jordanie, la perte de plus de 40 % de la production de viande rouge et de lait a surtout touché les petits cultivateurs et les gardiens de troupeau. De 1980 à 1985 puis de 1990 à 1995, le Maroc a connu des vagues de sécheresse qui l'ont contraint à importer de grandes quantités de céréales, surtout de blé panifiable, afin de répondre aux besoins de la population. À la suite de la sécheresse des années 1999 et 2000, il a dû importer quelque 5 millions de tonnes de blé en 2001, contre 2,4 millions les années sans incident. La Tunisie a également connu des vagues de sécheresse de 1982 à 1983 et de 1993 à 1995. En Mauritanie, l'enchaînement de deux années sèches avec de mauvaises récoltes et une réduction du rendement des pâturages ont entraîné une hausse anormale des prix des denrées alimentaires et des aliments pour bétail.

### **2. Mobilisation institutionnelle**

93. Les pays arabes touchés par la sécheresse ont commencé à adopter, avec l'aide d'organisations internationales, des mesures qui permettraient d'atténuer la sécheresse. À la suite des longues vagues de sécheresses qu'ils ont connues récemment, un comité intergouvernemental représentant différents ministères de la plupart des pays arabes a été mis en place pour coordonner les actions visant à faire face à la sécheresse. Il a ainsi été possible d'éliminer certaines contraintes et de remédier à l'absence de coordination entre les différentes administrations et institutions concernées. Plusieurs pays ont mis en place un programme national d'urgence en cas de sécheresse pour atténuer les conséquences de la sécheresse sur la population, les cultures, le bétail et les régimes agropastoraux. Le comité de coordination national est généralement dirigé par un responsable politique de haut niveau, souvent par le Ministre de l'agriculture, voire même par le Premier Ministre, comme au Maroc. Des comités provinciaux et locaux ont également été constitués

pour appliquer les mesures d'atténuation de la sécheresse adoptées par le comité national de coordination.

### 3. Mesures d'atténuation de la sécheresse

94. Plusieurs pays ont mis en œuvre les mesures suivantes :

a) Un complément alimentaire a été distribué pour protéger le bétail; dans ce cadre, les fonds mobilisés ont essentiellement servi à octroyer des subventions et à distribuer des aliments concentrés, notamment à base d'orge;

b) Le forage de puits et l'octroi de subventions pour la mise en place d'équipements d'irrigation ont été encouragés;

c) Des dettes ont été annulées, des crédits rééchelonnés et de nouveaux emplois ont été créés dans les zones rurales.

95. Ces dispositions ont été assorties d'autres mesures pertinentes, visant notamment à contrôler les ressources en eau des réservoirs de barrage pour pouvoir en hiérarchiser et rationaliser l'utilisation en cas de sécheresse, à répondre aux besoins des hommes et des animaux (en eau de boisson) et à protéger et irriguer les cultures pérennes (les arbres) et les cultures de plein champ. Il faut en outre mettre en place une assurance agricole contre la sécheresse et augmenter la production de semences pour pouvoir répondre aux besoins des agriculteurs pendant la période végétative après les années de sécheresse.

### 4. Mesures à long terme

96. À la suite des actions engagées par les organisations internationales pour sensibiliser les responsables, la plupart des gouvernements arabes reconnaissent désormais qu'il est urgent de mettre au point des stratégies de gestion des risques à long terme pour prévenir et atténuer la sécheresse. On s'accorde à reconnaître que les pays arabes participent davantage aux ateliers, réseaux et programmes de recherche régionaux et internationaux qui tentent de mettre au point des stratégies pour gérer la sécheresse à long terme. Comme le montrent les actions décrites ci-après, les centres de recherche et les établissements universitaires unissent leurs efforts aux niveaux national et régional pour contribuer à la mise au point de solutions à long terme. Les activités de recherche portent sur la mise au point d'outils d'aide à la décision et de stratégies d'atténuation de la sécheresse. Certaines sont brièvement exposées ci-dessous :

a) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et la Commission des communautés européennes ont organisé une consultation d'experts et un atelier sur l'atténuation de la sécheresse au Proche-Orient et dans la Méditerranée en mai 2001, au siège de l'ICARDA à Alep, en République arabe syrienne;

b) La FAO et l'ICARDA ont lancé un réseau d'information sur la sécheresse avec la collaboration du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et de la Commission des communautés européennes;

c) La conduite, par différents systèmes nationaux de recherche agricole en collaboration avec l'ICARDA et le CIHEAM de Saragosse (Espagne), d'un projet de planification de la prévention et de l'atténuation de la sécheresse (Mediterranean

Drought Preparedness and Mitigation Planning – MEDROPLAN) pour la région méditerranéenne, ainsi que le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord (MENA) visant à mettre au point des outils pour gérer les risques de sécheresse a débouché sur la constitution d’un réseau régional. La méthodologie mise au point a déjà été mise à l’essai sur des sites pilotes dans certains pays;

d) Pour la région du Maghreb, l’Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) coordonne un réseau regroupant l’Algérie, le Maroc et la Tunisie constitué pour mettre au point un système de contrôle et d’assurance de la salubrité qui donne rapidement l’alerte en cas de sécheresse. Un plan d’action a été mis en œuvre et certaines activités ont été lancées;

e) La dernière action engagée en matière de gestion de la sécheresse est particulièrement pertinente pour les pays arabes. Elle porte sur l’élargissement du réseau de gestion de la sécheresse pour le Proche-Orient, la Méditerranée et l’Asie centrale (NEMEDCA), sous la coordination de l’ICARDA, du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, et du CIHEAM de Saragosse. Les activités de ce réseau seront fondées sur les outils et les directives mis au point par le projet MEDROPLAN. Le principal objectif du réseau NEMEDCA est d’améliorer la coopération technique entre les organisations et les institutions nationales compétentes en matière de sécheresse et de développer les échanges d’information et de connaissances spécialisées entre les pays qui en sont membres.

## **5. Changement climatique**

97. Les rapports du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat ont mis en évidence les effets des changements climatiques, notamment du réchauffement et de l’élévation du niveau de la mer, auxquels viennent s’ajouter des effets dangereux sur les plans biologique et socioéconomique.

## **C. Difficultés et contraintes**

98. Des informations sur les difficultés et contraintes rencontrées sont fournies aux paragraphes 27 à 36 du présent rapport. En outre, les actions menées pour lutter contre la sécheresse n’ont pas encore l’ampleur voulue, en particulier, les stratégies adoptées jusqu’ici sont davantage axées sur la gestion des catastrophes que sur la gestion des risques.

## **D. Domaines d’intervention**

99. Pour s’attaquer efficacement aux difficultés posées par la sécheresse, il est proposé de mener les actions suivantes :

a) Constituer et mettre en œuvre des systèmes d’alerte rapide spécialisés pour assurer la continuité du flux de données et d’indicateurs scientifiques et climatologiques pertinents afin d’arrêter les mesures nécessaires pour gérer et atténuer les conséquences néfastes des vagues de sécheresse, en privilégiant tout particulièrement la collaboration entre pays arabes;

b) Se doter de moyens permettant de prévoir les vagues de sécheresse en utilisant des mécanismes de contrôle fiables sur le terrain, ainsi que des techniques de télédétection et d’enregistrement des indicateurs socioéconomiques. Il faudrait

exploiter tous ces indicateurs au moyen de techniques intégrées pour mieux comprendre comment prévoir les sécheresses dans la région des pays arabes;

c) Repérer les zones homogènes en termes de conditions climatiques, de caractéristiques des sols, de paysages, de ressources hydriques et de types d'utilisation des terres et en dresser la carte. Ces connaissances peuvent permettre d'établir des profils de vulnérabilité à la sécheresse, de dresser des cartes des risques de sécheresse et de choisir des stratégies adéquates pour atténuer et gérer la sécheresse;

d) Instituer et mettre au point des mesures ambitieuses pour atténuer les changements climatiques potentiels et s'y adapter, faire des recherches sur leurs conséquences éventuelles et formuler des plans pour protéger les zones côtières étendues de la région. Compte tenu des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à propos des dernières hypothèses relatives à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres conséquences néfastes possibles, il s'agit d'une priorité de premier ordre;

e) Promouvoir une plus grande intégration des instruments financiers et instaurer une synergie entre les actions visant à combattre les effets néfastes de la dégradation des sols, de la sécheresse et des changements climatiques.

## **VI. Désertification**

### **A. Situation actuelle**

100. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification définit la désertification comme une dégradation des sols caractérisée par la diminution ou la disparition de la productivité et de la biodiversité des terres cultivées, des parcours et des zones forestières résultant de facteurs anthropiques et climatiques. Dans la région des pays arabes, la majorité des terres sont touchées par la désertification à divers degrés du fait de différents facteurs à l'origine de graves problèmes environnementaux, économiques et sociaux auxquels se heurte la population.

101. Les conséquences néfastes de la désertification dans la région sont : la dégradation et la faible productivité de la plupart des terres de parcours; la dégradation des zones forestières, de la couverture végétale et de la diversité biologique; la diminution de la productivité; la détérioration des propriétés cultivées, irriguées ou non. La désertification contribue en outre à aggraver la pauvreté et à détériorer les moyens de subsistance de la population et pousse les hommes à migrer des zones rurales vers les zones urbaines, ce qui accroît d'autant la charge de travail des femmes et des enfants des zones rurales.

### **B. Progrès accomplis**

102. Les pays arabes et les organisations régionales actives dans la région ont engagé de vastes actions pour lutter contre la désertification depuis la ratification de la Convention des Nations Unies et des traités ultérieurs concernant le développement durable et surtout du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, mais la désertification représente toujours une menace grave pour les moyens de subsistance de la population et pour la conservation des ressources naturelles de la

région. Il faut donc redoubler d'efforts pour limiter les contraintes et relever les difficultés auxquelles se heurtent les pays arabes dans leur lutte contre la désertification. Les principaux progrès que la plupart des pays arabes ont accomplis sont recensés ci-dessous :

a) De nombreux pays arabes ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et formulé un Programme d'action national pour mettre en œuvre la Convention conformément aux directives qui y sont énoncées, ainsi qu'aux résolutions et décisions de la Conférence des États parties et ont intégré des mesures pour lutter contre la désertification dans leurs plans nationaux de développement;

b) Des institutions et des conseils ont été constitués pour lutter contre la désertification et garantir la conservation et la sécurité de l'environnement en collaboration avec les ministères de l'environnement et en coordination avec les activités des ministères concernés;

c) Des dispositions législatives ont été formulées pour garantir la mise en œuvre de mesures et d'activités visant à limiter la dégradation des ressources, notamment à protéger les terres productives de l'empiètement des zones urbaines, à limiter la pollution de diverses sources et à lutter contre les activités humaines qui contribuent à la dégradation des ressources. Dans la plupart des cas, les mécanismes destinés à faire appliquer ces dispositions législatives sont insuffisants ou n'existent pas;

d) Une démarche participative a été engagée et la participation de tous les acteurs à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des activités et projets pertinents a été encouragée;

e) Un certain nombre de pays arabes ont réussi à réunir une grande partie des conditions financières requises pour mener des projets destinés à limiter la désertification au niveau national;

f) Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour renforcer les capacités et mieux faire comprendre les questions de désertification à différents niveaux, notamment par les décideurs, les spécialistes et tous les autres acteurs;

g) Un certain nombre de projets intégrés ont été exécutés sur le terrain pour lutter contre la désertification de terres relevant de différentes catégories d'utilisation avec l'appui de fonds étrangers et de mécanismes internationaux relayés par des organismes donateurs, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la FAO;

h) Les pays arabes ont parrainé plusieurs initiatives pour appuyer les actions nationales de lutte contre la désertification, visant notamment à régénérer les zones dégradées, à améliorer la productivité, à développer l'utilisation de ressources hydriques non conventionnelles et à mettre au point des techniques de télédétection pour surveiller la désertification;

i) Un certain nombre de projets régionaux et sous-régionaux ont été élaborés pour lutter contre la désertification dans la région en collaboration avec des organismes de financement, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales. Ces projets portent notamment sur : l'élaboration par le Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées d'un système régional d'alerte



rapide en cas de désertification en collaboration avec l'Office allemand de la coopération technique, un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans les pays d'Asie occidentale et le programme de gestion et de protection pour la conservation de l'écosystème mis en œuvre par Organization for the Advancement of Structured Information Standards.

103. Il convient de souligner que la coopération et la coordination entre les pays arabes, d'une part, et entre ces derniers et les organisations concernées, d'autre part, s'intensifient, en particulier en ce qui concerne les activités de recherche et de vulgarisation.

### **C. Difficultés et contraintes**

104. Des informations sur les difficultés et contraintes rencontrées sont fournies aux paragraphes 27 à 36 du présent rapport.

### **D. Domaines d'intervention**

105. Dans le cadre des efforts visant à ralentir et inverser les effets de la désertification, les mesures suivantes s'imposent :

a) Intégrer les stratégies et priorités de lutte contre la désertification dans les politiques nationales de développement durable; poursuivre la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et participer à la mise en œuvre de programmes d'action sous-régionaux;

b) Adopter une stratégie intégrée pour lutter contre la désertification, notamment pour ce qui concerne tous ses aspects matériels, biologiques, sociaux et économiques;

c) Promouvoir la constitution de centres d'information spécialisés dans le contrôle et la lutte contre la désertification et former des spécialistes susceptibles de suivre et d'adopter des techniques intégrées de conservation et de mise en valeur durable des ressources naturelles;

d) Adopter une démarche participative, en associant tous les acteurs concernés, en particulier les femmes et les jeunes, à tous les aspects de la lutte contre la désertification;

e) Renforcer la coopération dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources sous l'égide de la Ligue des États arabes et améliorer la consultation, la coordination et l'intégration des activités entre les institutions nationales et les organisations régionales pour appliquer les prescriptions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) Encourager les programmes et fonds régionaux et internationaux ainsi que les organismes de financement à aider les pays arabes à lutter contre la désertification.

## Références

### *En arabe*

Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées. Désertification dans le monde arabe. Document de travail, Conférence régionale sur les questions de la dégradation des sols dans la région des pays arabes. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Ligue des États arabes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Asie occidentale et Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées. Le Caire, 2007.

\_\_\_\_\_. Ressources en terres du monde arabe. Document de travail, 2007.

Organisation arabe de développement agricole. Développement agricole dans le monde arabe. Document de travail, 2007.

\_\_\_\_\_. Développement rural dans le monde arabe. Document de travail, 2007.

\_\_\_\_\_. Rapport sur la situation en matière de sécurité alimentaire. Khartoum, juillet 2007.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Rapports annuels 2005 et 2007. Organisation des Nations Unies, New York.

Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA). Sécheresse dans le monde arabe. Document de travail, 2007.

Programme des Nations Unies pour le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes à l'horizon 2015. Résultats et aspirations. Décembre 2003.

### *En anglais*

Organisation arabe de développement agricole. Annual Report. Khartoum, 2000.

Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées, Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et Programme des Nations Unies pour l'environnement. State of Desertification in the Arab Region. ACSAD, Damas, 2004.

Center for Environment and Development for the Arab Region and Europe (CEDARE) et Fonds international de développement agricole. Regional strategy for the utilization of the Nubian sandstone aquifer system. CEDARE, Le Caire, 2001.

El Bagouri, I. H., Marginal lands of the Arab world – constraints and potentials. Atelier régional sur la dégradation et la régénération des terres de faible rendement dans la région des pays arabes. CEDARE/ICARDA, Le Caire, 2-4 juillet 2000.

\_\_\_\_\_. Drought mitigation plans in the Near East. Document de travail. Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, Le Caire. 2001.

\_\_\_\_\_. Impacts of climate change on land resources in Egypt. First national workshop on Impacts of Climate Change on Natural Resources in Egypt.

Academy for Scientific Research and Technology, Ismailia, 14 septembre 2004.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Deuxième réunion préparatoire de l'Équipe de travail de la seizième session de la Commission du développement durable. ACSAD, Damas, 24-25 juin 2007.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Long-term plans for drought mitigation and management in the Near East region. Vingt-sixième Conférence régionale pour le Proche-Orient. Téhéran, 9-13 mars 2002.

FAOSTAT. Bases de données statistiques. FAO, Rome, 1998.

Hamdallah. Drought preparedness and mitigation plans in the Near East: an overview. Consultation d'experts et ateliers sur l'atténuation de la sécheresse. Alep, 27-31 mai 2001.

Intergovernmental Panel on Climate Change. Climate Change 2001 – Impacts, Adaptation and Vulnerability. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge University Press, Londres.

Programme des Nations Unies pour l'environnement. Africa Environment Outlook: Past, Present and Future Perspectives. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, 2002.

Organisation des Nations Unies : Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.

\_\_\_\_\_. Rapport du Sommet mondial pour le développement durable. Johannesburg, Afrique du Sud. 26 août-4 septembre 2002.

\_\_\_\_\_. The Millennium Development Goals in the Arab Region 2005 (E/ESCWA/SCU/2005/3/Rev.1), 9 décembre 2005.

\_\_\_\_\_. Rapport de la réunion de mise en œuvre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/CN.17/2004/4/Add.2), 2 février 2006.